



Résiliation contrat armée de terre et salaire en trop

Par **Johnny**, le **17/01/2012** à **23:24**

Bonjour,

J'ai dénoncé mon contrat début décembre 2011 en appliquant la procédure (circuit de départ), passage devant toutes les autorités, signature de dénonciation de contrat.

Hors fin décembre je reçois sur mon compte ma solde de décembre alors que mon contrat est résilié.. Ils ne se sont pas encore rendus compte de leur étourderie..

J'aimerais savoir si je suis en tort et si je dois remboursé la somme complète?

Cordialement